



**PAYS de
BÉARN**

Extrait du Registre des Délibérations

PA-PREFECTURE-AR

Conseil du Pôle Métropolitain

Pays de Béarn

Séance du 12 juin 2020

24 JUIN 2020

SERVICE

Date de la convocation : 5 juin 2020

Nombre de délégués en exercice : 57

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Christian PETCHOT-BACQUE, Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Serge CASTAIGNAU, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. André DUCHATEAU, M. Marc DUFAU, M. Bernard DUPONT, M. Laurent KELLER, M. Christian LAINE, M. Francis LANSALOT-MATRAS, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Arnaud MOULIE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Eric SAUBATTE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Patrick TASSERIE.

Délégués suppléants :

M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. Michel CAPERAN a suppléé Mme Josy POUEYTO, M. Alain CAPERET a suppléé M. Michel CASSOU, M. Jean-Marie BERCHON a suppléé M. Guy CHABROUT.

Etaient représentés :

M. Philippe GARCIA a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Christian ROCHÉ a donné pouvoir à M. Arthur FINZI, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Alain TREPEU a donné pouvoir à Arthur FINZI.

Etaient excusés :

M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, M. Dino FORTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Francis PEES, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas PATRIARCHE

N°3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Monsieur PERES

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales, les comptes de la collectivité doivent être arrêtés par l'organe délibérant, par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice. Toutefois, l'article 9 III de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 permet le report de ce délai au plus tard le 31 juillet 2020.

C'est ainsi que le Compte Administratif de l'année 2019 est soumis à l'examen du Conseil métropolitain.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		LIBELLES	PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	124 500,00 €	94 784,48 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	426 700,00 €	163 653,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	551 200,00 €	258 437,48 €
42		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	800,00 €	0,00 €
TOTAL	D2	DEPENSES D'ORDRE	800,00 €	0,00 €
TOTAL D1+D2		TOTAL DEPENSES	552 000,00 €	258 437,48 €
2		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 01/01	7 000,00 €	
70		PRODUITS DE SERVICES	114 100,00 €	39 000,00 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	430 900,00 €	326 050,00 €
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	147,90 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	545 000,00 €	365 197,90 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019				106 760,42 €
RESULTAT AU 31.12.2019				113 760,42 €
AFFECTATION :				
Investissement : 0 €				
Fonctionnement : 113 760,42 €				

INVESTISSEMENT

CHAPITRE		LIBELLES	PREVU	REALISE
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	35 496,00 €	35 496,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800,00 €	0,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES D'EQUIPEMENT	36 296,00 €	35 496,00 €
16872		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	D2	DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
TOTAL D1 + D2		TOTAL DEPENSES	36 296,00 €	35 496,00 €
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	35 496,00 €	35 496,00 €
TOTAL	R1	RECETTES D'EQUIPEMENT	35 496,00 €	35 496,00 €
16872		AUTRES DETTES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	R2	RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
40		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	800,00 €	0,00 €
TOTAL	R3	RECETTES D'ORDRE	800,00 €	0,00 €
TOTAL R1+ R2+ R3		TOTAL RECETTES	36 296,00 €	35 496,00 €
001	R3	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE AU 01/01	0,00 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019				0,00 €
RESULTAT AU 31.12.2019				0,00 €

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2019 sont donc arrêtés à + 113 760,42 € pour la section de fonctionnement et à 0 € pour la section d'investissement.

Il appartient au Conseil Métropolitain de bien vouloir :

- 1- Désigner Monsieur Jean-Louis PERES, Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2019,**
- 2- Approuver le compte administratif 2019 joint à la présente délibération,**
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2019 tels que définis ci-dessus pour chacune des sections,**
- 4- Décider d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement au Budget 2020.**

Cette délibération est examinée dans le cadre d'une séance qui se tient en vertu de l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Les articles 2 et 6 de l'ordonnance exposent les modalités d'organisation et de vote. L'ensemble des membres présents a, au préalable, validé ces modalités.

Le Président se retire au moment du vote.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**

